



AVIS D'ENQUETE

COMMUNE DE TANNAY

Projet de décision de classement

protégeant

la Maison d'habitation dite « villa Gandur », ECA 125 a-b-c, ainsi que la parcelle 241, route Suisse 82 et 84, sises à Tannay

Conformément aux articles 7 et 27 de la loi du 30 novembre 2021 sur la protection du patrimoine culturel immobilier (LPrPCI), le Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine soumet à l'enquête publique le projet de décision de classement protégeant et conservant la Maison d'habitation dite « villa Gandur », ECA 125 a-b-c, et la parcelle 241 (p.p).

Les pièces relatives à cette décision de classement sont déposées au Greffe municipal de la commune de Tannay du 20 mai 2026 au 18 juin 2026, inclusivement, où les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Les observations ou oppositions doivent être consignées sur la feuille d'enquête ou adressées par écrit au Greffe municipal de la commune de Tannay dans le délai indiqué.

La Cheffe du département

Isabelle Moret
Conseillère d'Etat